

AR PREFECTURE

017-211702410-20210727-A2021112-AR
Reçu le 27/07/2021

Département de la
CHARENTE MARITIME

Commune de MONTGUYON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2021-112

**Arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation
hors Agglomération**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON
CHARENTE MARITIME

- VU le code des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 (pouvoirs dévolus au Maire en matière de police de la circulation et du stationnement),
- VU le code de la route et notamment ses articles R411-25 (signalisation) et R411-8 (pouvoirs des préfets, des présidents de conseils départementaux et des maires),
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,
- CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement en agglomération pour la manifestation festive du marché nocturne du 12 août 2021,

ARRETE

ARTICLE 1

Du 12 août 2021 à 08h00 au 13 août 2021 à 9h00

Stationnement interdit :

- Place de la paix
- Esplanade de la paix

Réservé à l'association « AMIE »

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux et la levée des interdictions sera sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation (association « AMIE »).

ARTICLE 3

Les véhicules contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront considérés comme gênants au sens des dispositions du code de la route.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux conformément à la loi avec possibilité de mise en fourrière

AR PREFECTURE

017-211702410-20210727-A2021112-AR
Regu le 27/07/2021

ARTICLE 4

Monsieur le Maire de Montguyon, le Commandant de la gendarmerie, les agents de surveillance de la voie publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et transmis aux services de la gendarmerie.

A Montguyon, le 27 Juillet 2021

Le Maire,

MOUCHEBOEUF Julien

